CAMPING LES DEUX BALLONS***

17, rue du stade F88560 Saint-Maurice sur Moselle

Tél.: 00 33 (0) 329.25.17.14 / mob : 00 33 (0) 629.43.79.04

stan0268@orange.fr www.camping-deux-ballons.fr





Contrat de location d'emplacement Nb :00 Ref: 000

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions générales de réservation ci-dessous et les accepte.

Date xx/xx/xxxx Signature précédée de « lu et approuvé »

CONDITIONS GENERALES DE LOCATION Emplacement camping

- 1- La location de votre emplacement ne deviendra effective qu'avec notre accord et après réception du contrat de location signé accompagné de l'acompte demandé.
- 2- La location est conclue pour la durée du séjour déterminé dans le contrat. En aucun cas le locataire ne pourra se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issu du séjour.
- 3- Les emplacements sont disponibles à partir de 12h et devront être libérée à 12h également.
- 4- En cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé par rapport aux dates mentionnées sur le contrat il vous sera facturé la période réservée sur la base d'un forfait 2 personnes + emplacement + 90m²
- 5- Par précaution pour les emplacements loués avec électricité se munir d une rallonge électrique et d'une prise européenne.

6- Tarif et règlement de séjour.

Le forfait de base pour un emplacement comprend : 2 personnes, l'emplacement pour la tente, la Caravane ou le camping car et 1 voiture ainsi que l'accès aux sanitaires, piscine etc.....

L'éco contribution est de 1,00 € par jour pour

les personnes de plus de 18 ans et de 0,80 € pour les enfants de 5 à 18 ans.

Le solde du montant du séjour (xx,xx euro) sera réglé (chèque, Traveller chèques, espèces, virement ou CB) le jour d'arrivée ainsi que les taxes précisés ci-dessus.

- 7 Les animaux sont acceptés, ils doivent être tenus en laisse, tatouages et carnet de vaccination à jour sont obligatoires. Tout animal entraînera un supplément journalier. Un seul animal sera accepté par emplacement.
- 8 Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée au camping l'acompte reste acquis par le camping quel que soit le motif de l'annulation.
- Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant la date prévue d'arrivée le montant total de votre séjour vous sera demandé.
- 9- La réservation devient effective lorsque le locataire aura fait parvenir les arrhes, soit 25% du montant total du séjour + les frais de réservation (uniquement pour les emplacements).

Dès réception de l'acompte une confirmation de réservation vous sera envoyée.

- 10 La responsabilité du camping, au-delà de sa responsabilité légale n'est pas engagé en cas de :
- 11- Tout différent portant sur l'interprétation ou l'exécution du présent contrat sera porté devant le Tribunal d' Epinal seul compétent en cas de litige.

de vol, perte ou dommage de quelques nature qu'il soit, pendant ou suite à votre séjour.